

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1993

présenté par

Mme de Vaucouleurs, Mme Bannier, M. Isaac-Sibille, M. Berta, rapporteur et M. Hammouche

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Des mesures d'information sur le don de gamètes et d'ovocytes ainsi que sur la fertilité sont instaurées au sein des lycées, cela afin de sensibiliser les jeunes générations sur ces problématiques.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à instaurer des campagnes d'information sur le don de gamètes et d'ovocyte, et sur la fertilité au sein des lycées afin de sensibiliser les jeunes générations sur ces questions.